

**Présents** : François Bonnetain, le maire, Philippe Blanchard, adjoint, Blandine Pottier-Brasseur, adjointe, Laurent Engel, adjoint, Jean-Pierre Desgeorges, adjoint, Bertrand Maître, conseiller, Didier Gueugnon, conseiller, Eric Dorin-Blanchard, conseiller, Kévin Guillermin, conseiller, Isabelle Richard, conseillère, Myriam Chemla, conseillère, Aymeric Dumont, conseiller, Alain Champliaud, conseiller, Agnès Reboux, conseillère, Christophe Lapalus, conseiller, Rachel Champanay-Orjebin, conseillère, Evelyne Gambut, conseillère.

**Absente** : Fabienne Douce, conseillère

**Secrétaire de séance** : Rachel Champanay-Orjebin

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour du conseil les délibérations suivantes :

- Délibération sur le PLU.
- Attribution de subventions pour 3 associations.
- Devis pour la réfection du clocher de l'église de Donzy.

Les ajouts sont acceptés à l'unanimité

**Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 est accepté à l'unanimité.**

### **1. Demandes de subventions de trois associations.**

Après avoir entendu l'avis des membres de la commission sociale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

- Association de lycéens : *Les lycéens en cœur de Saône-et-Loire* : spectacle monté au bénéfice d'associations humanitaires. Spectacle prévu le 29 avril au grand théâtre de Mâcon. Subvention de 100 euros.
- *Les papillons blancs de Mâcon* : 180 euros
- *Les restau du cœur* : 300 euros

### **2. Délibération pour autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu des dispositions de l'article L1612-1 du CGCT, il est donné autorisation à l'ordonnateur, par assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses de la section investissement avant le vote du budget 2023. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser monsieur le Maire d'ouvrir des crédits à hauteur maximum de 25 % de ceux votés en 2022 et d'inscrire ces crédits en priorité en 2023.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

### **3. Débat d'orientation budgétaire 2023**

*Cet exercice n'est pas obligatoire à l'échelon de notre commune, mais le maire et les adjoints ont souhaité présenter une vue d'ensemble des projets et en discuter.*

Plusieurs chantiers déjà engagés (Etudes et devis en cours) : la voirie, la réfection du clocher de Vitry, la réfection des lavoirs de la Berge et de Sassy (avec l'utilisation de bois prélevé et de tuiles récupérées sur la commune), la mise en route d'un atlas de la biodiversité communale (ABC), les aménagements du bourg de

Donzy et de la placette de Vitry, les réparations des fuites sur le toit de la grange de la Dîme et de l'église de La Vineuse.

Proposition pour 2023 : Le maire rappelle que, finalement, il n'y aura pas de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) sur ce mandat. Il rappelle également qu'actuellement la commune déléguée de La Vineuse dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui a besoin d'être révisé et que les trois autres communes déléguées sont en RNU. Nous devons donc nous interroger, cette année, sur le lancement de la commune dans un PLU.

Pour 2024 : Enclencher une réflexion sur la mise à l'abri des matériels suite à l'occupation des locaux de Donzy par la chaufferie et sur l'entretien des fenêtres et des volets.

**4. Délibération pour Devis des lavoirs de La Berge et de Sassy.**

Ayant été informé qu'il y aura une utilisation du bois de la commune et une réutilisation des tuiles de la commune, le Conseil Municipal (Rachel Champanay-Orjebin ne prend pas part au vote), accepte à l'unanimité des présents l'offre de l'entreprise CABESTAN, sise à La croix d'Availly, 71220 St Bonnet de Joux, pour un montant de 29 467 euros.

**5. Délibération pour la réfection de la toiture du clocher de l'église de Vitry-lès-Cluny.**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents l'offre de l'entreprise CHARPENTIER AGRICOLE, sise à 71250 BUFFIERES, pour un montant de 25104.17 € TTC pour la réfection de la toiture du clocher de l'église de Vitry-les-Cluny.

Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise CHARPENTIER AGRICOLE.

**6. Suite au débat qui précède, le Conseil Municipal s'engage à l'unanimité à entreprendre un PLU sur La Vineuse-sur-Frégande.**

**7. Mise en place des commissions extra-municipales.** Lors de la cérémonie des vœux, il a été annoncé la création de deux commissions extra-municipales.

L'une aura pour objectif la mise en valeur et l'entretien du patrimoine Bâti (Lavoirs, Eglise, etc.)

La seconde concerne la biodiversité, elle aura notamment pour objectif de s'engager dans un « Atlas de la Biodiversité Communale » (ABC).

Les habitants qui souhaitent s'investir dans l'une ou l'autre de ces commissions sont invités à se faire connaître.

**Questions et informations diverses.**

- Que faire lorsqu'un véhicule bloque une voie communale ? Monsieur le maire propose d'intervenir lui-même, puis, en cas d'échec, de faire intervenir la gendarmerie. Rappel dans la prochaine lettre d'informations.
- Réunion du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) : Présentation du Document d'Orientation du (DO) du PETR sur le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) le 27 février 2023, à la salle de Vitry, à 18 heures..
- Réorganisation des tournées de distribution dans les Boîtes aux lettres municipales

La séance est levée à 22h54.

Le Maire

François BONNETAIN

